



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des établissements**

## **CAMPAGNE D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS 2023-2024**

---

### **Instruction 29/06/2023 relative à la campagne 2023-2024 d'évaluation des établissements du 2<sup>nd</sup> degré**

Affaire suivie par :

**Elisabeth Morisson – IA IPR EVS**

Référente académique pour l'évaluation des établissements du 2<sup>nd</sup> degré

#### **Division des établissements**

Saïda SMAOUI

Tél : 01 57 02 65 14

Mél : eval.etab@ac-creteil.fr

---

*Texte adressé à Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, Mesdames et messieurs les principaux des collèges.*

---

#### *Références :*

- *loi du 26 juillet 2019 – Conseil d'Évaluation de l'École*

---

La loi du 26 juillet 2019 a créé le Conseil d'Évaluation de l'École dont la mission est d'élaborer le cadre réglementaire et méthodologique de l'évaluation de tous les établissements scolaires, par cycles de cinq années.

L'organisation des campagnes d'évaluation des établissements du 2<sup>nd</sup> degré, de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, relève quant à elle de chaque académie.

A l'issue des 3 premières campagnes qui ont concerné environ 370 établissements, une projection pour les deux prochaines années scolaires a été établie.

Les établissements positionnés par M. le recteur pour la campagne 2023 / 2024 seront prochainement destinataires d'un courrier personnalisé.

Le cadre règlementaire prévoit une articulation entre une auto-évaluation interne, sous la responsabilité du chef d'établissement, et une évaluation externe, menée par une équipe pluri-catégorielle.

Une réunion de lancement est prévue le mardi 12 septembre, de 14h à 16h, en distanciel.

Nous vous remercions par avance de votre engagement.

**Pour le recteur et par délégation,**

**La secrétaire générale adjointe,**

**Signé**

**Francette DALLE MESE**